

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-543

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	<i>Délibération</i>
	Direction Appui Administrative et Financière DGA	<i>N° 2024-543</i>

**Opération d'intérêt national BORDEAUX atlantique zone d'aménagement concertée
Saint-Jean Belcier - Convention pour la réalisation du groupe scolaire armagnac sud
avenant N°1 - Décision - Autorisation**

Monsieur Eric CABRILLAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La délibération 2023-282 du 30 juin 2023 a validé le financement d'un groupe scolaire de 20 classes au sein du quartier Armagnac dans le cadre de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Jean Belcier. Cet équipement de 4 564 m², qui comprenait une surface additionnelle pour une salle de sport et un logement de fonction pris en charge par la ville de Bordeaux, devait être livré pour la rentrée 2025 par l'établissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique dans le cadre d'une VEFA à conclure avec l'opérateur Bouygues immobilier porteur d'un projet de construction de 12 365 m² surface de plancher. Le coût global de cet équipement était estimé à 15 233 661 € HT dont 13 632 480 € HT pour les seuls besoins du groupe scolaire.

En raison du contexte de crise qui est venu percuter fortement la viabilité du bilan de cette opération avec un déficit prévisionnel de 2,6 M€ HT comparativement au bilan au stade PC (permis de construire) de mars 2023, le promoteur Bouygues immobilier n'a pas souhaité régulariser les projets d'actes aux conditions envisagées initialement. Pour autant au regard des logements livrés et des livraisons à venir sur le secteur et les besoins scolaires en résultant, il est important aujourd'hui de pouvoir mettre en service ce groupe scolaire dans le meilleur délai. C'est pourquoi des négociations ont été menées avec l'opérateur afin de retrouver un bilan prévisionnel équilibré lui permettant d'engager dans les plus brefs délais cette opération mais en conservant les surfaces et ambitions qualitatives de l'équipement scolaire. Ces discussions ont porté à la fois sur l'augmentation des coûts de construction et leur prise en considération, avec une proposition de révision du coût d'acquisition par Bordeaux Métropole de +1,8 M€ HT, et une évolution programmatique devant permettre de sécuriser la commercialisation et la livraison de l'équipement.

L'avenant proposé en annexe présente la répartition de ce surcoût entre les besoins inhérents au groupe scolaire et ceux intégrés à la demande de la ville de Bordeaux et compensés intégralement. Par ailleurs, à la suite de l'adoption de la délibération n° 2024-307 du 7 juin 2024 portant sur l'ajustement des taux de contribution communale au groupes scolaires métropolitains, le taux de contribution de la commune de Bordeaux doit être revu puisque ce groupe scolaire répond au besoin de l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique.

Enfin il convient de noter que ces difficultés induisent également un report dans la livraison du groupe scolaire et de la salle de sport intégrée à septembre 2027. Aussi la mise en œuvre d'un groupe scolaire provisoire pour accueillir les enfants entre septembre 2025 et à minima septembre 2027 doit être engagée. Les modalités de financement de ce groupe scolaire

provisoire ainsi que la nouvelle répartition des coûts au titre du groupe scolaire Armagnac entre la Métropole et la ville de Bordeaux feront l'objet d'une délibération spécifique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article R 311- 7 du Code de l'urbanisme,
VU le dossier modifié de réalisation de la ZAC Saint-Jean Belcier approuvé par le bureau du Conseil d'administration de l'alphabet du 14 décembre 2022,
VU la délibération numéro 2023- 282 du 30 juin 2023 validant la convention pour la réalisation du groupe scolaire armagnac sud,
VU la délibération 2024-307 du 07 juin 2024 modifiant les modalités de financement des groupes scolaires dans le cadre de l'opération d'intérêt nationale,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il convient, en conséquence du contexte d'inflation, de définir les nouvelles modalités de financement du projet du groupe scolaire d'Armagnac pour en assurer sa livraison dans les meilleurs délais au regard des besoins scolaires à venir sur le secteur à compter de 2025,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention pour la réalisation du groupe scolaire Armagnac sud conclue entre l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique et Bordeaux métropole,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention ci annexée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal des exercices concernés au chapitre 23, article 2313, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué, Monsieur Eric CABRILLAT
DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024	